

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2018\_7\_7**

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

L' an deux mille dix huit , le lundi 29 octobre à 10 h 59, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Octobre 2018

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** :

**Objet : Secours versé aux sinistrés des intempéries Charente**

**Excusé(s)** : Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier

**Secrétaire de Séance** : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des Maires des 18 communes impactées aux intempéries du 04 juillet dernier.

Monsieur le maire propose que la commune fasse un don financier en faveur des sinistrés. Ce don sera versé auprès de la Croix Rouge.

Monsieur le Maire propose de faire un don de 500,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de faire un don aux communes touchées par l'épisode de grêle du 4 juillet 2018;
- Décide d'attribuer 500,00 € et ce don sera versé auprès de la Croix Rouge;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cet effet;

**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 29/10/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot